



Déclaration liminaire lors de la CAPD du 19 novembre 2009.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

Cette année encore de nombreux collègues nous sollicitent pour savoir s'ils obtiendront leur promotion. En effet, pour eux, c'est la seule issue pour éviter une nouvelle dégradation de leur pouvoir d'achat.

Cette année encore nous allons étudier les promotions de 159 instituteurs et institutrices alors que ce corps était censé disparaître en 2007. Pourquoi cet engagement ministériel obtenu après plusieurs années de forte mobilisation de nos collègues ne s'est-il toujours pas concrétisé en Essonne ?

Cette année encore la situation est paradoxale. Alors que le corps de PE créé il y a 19 ans devait permettre une revalorisation de notre métier, la dégradation de la valeur du point d'indice et le retard cumulé des salaires sur la hausse des prix font que nos collègues ne vivent pas mieux qu'avant. Le ministère fait état lui-même d'un début de carrière d'enseignant à ...1,3 fois le SMIC !

**Et ce ne sont pas les primes et autres gratifications versées à quelques uns qui viendront compenser le manque à gagner grandissant subi année après année par tous.** L'ensemble de la Fonction Publique est d'ailleurs touché par ce tassement des revenus.

**A n'en pas douter, ce sera aussi une des raisons qui décidera nos collègues à faire grève le 24 novembre.**

Nous tenons à dénoncer le système de notation qui tient compte de l'échelon en fonction du corps. Par exemple, un collègue inspecté au 11<sup>ème</sup> échelon du corps d'instituteur obtiendra une note comprise entre 17,5 et 20 alors que le collègue intégré dans le corps des PE à l'échelon 8 alors qu'il était au 11<sup>ème</sup> échelon du corps d'instituteur obtiendra une note comprise entre 17 et 18,5. Ce qui n'est pas sans conséquence sur son déroulement de carrière.

Nombre de collègues ayant une AGS supérieure à 30 annuités sont bloqués au 9<sup>ème</sup> échelon PE. Pourtant si l'on totalise les passages à l'ancienneté il ne faut que 30 ans pour accéder au 11<sup>ème</sup> échelon PE.

**Pour toutes ces raisons, le SNUipp réaffirme que le système de promotions à trois vitesses est fondamentalement injuste. Il revendique l'avancement uniforme pour tous au rythme le plus rapide jusqu'à l'indice 782, indice terminal de la hors classe et l'abandon de la prise en compte de la note d'inspection dans le barème comme c'est déjà le cas dans de nombreux départements .**